**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2019**

Séance ouverte à 19 h.

5 absents.

**Renouvellement contrat cantine scolaire**

Le contrat cantine a été reconduit pour une nouvelle année avec le restaurateur de Saint Alban d’Ay du 02/09 au 03/07/2020.

Voté à l’unanimité

**Demande de soutien après du département concernant les dépenses de déneigement 2018/2019**

Compte tenu des dépenses de déneigement à hauteur de 4 513,12 €, la commune demande une aide au département pour la campagne hivernale 2018/2019.

Voté à l’unanimité

**Rapport de l’enquête publique relative à la décision d’aliénation du chemin de Poinas**

Le rapport indique que le chemin rural a cessé d’être affecté à l’usage du public et n’était pas répertorié comme chemin de randonnée, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d’aliénation.

Voté à l’unanimité

**Consultation des domaines pour une vente d’un bâtiment communal section AC N° 76**

Mme Théonas NOBILI a fait une demande d’achat du bâtiment communal où elle exerce son activité, le conseil va faire procéder à une demande d’estimation par le service des domaines de l’Etat.

Voté à l’unanimité

**Réseau eborn**

Le SDE 07 a décidé de la mise en place d’une délégation de service public (DSP) pour la gestion du service public d’infrastructure de recherches pour véhicules électriques et hybrides rechargeables à une échelle inter-régionale.

Le conseil municipal soutient et accepte l’intégration de notre commune dans le périmètre géographique du réseau « eborn ».

Voté à l’unanimité

**Club Préados ( 12-14 ans)**

Participation communale : après concertation avec familles rurales concernant le coût annuel de 720 euros, celui-ci sera partagé au prorata de 50 % de la subvention en fonction de la population et 50 % en fonction de la fréquentation.

Voté à l’unanimité

Accord de principe : Familles rurales a proposé deux projets d’accompagnement pour les ados : travail sur l’engagement des jeunes afin qu’ils financent leurs loisirs coût annuel : 1070 euros pour 80 heures ainsi que la création d’un conseil municipal des jeunes de la Vallée : 1930 euros pour 200 heures.

Le Conseil donne son accord seulement pour le projet d’accompagnement des ados sur le travail d’engagement des jeunes afin qu’ils autofinancent leurs loisirs.

Pour : 4 Abstention : 4

**Convention maîtrise d’ouvrage déléguée travaux eaux pluviales (Route du Puy) Annonay Rhône Agglo**

Le Maire informe des travaux de réhabilitation de la route départementale de Villevocance, travaux de mise en séparatif sur les réseaux d’assainissement de la Route du Puy. Dans l’optique d’une rationalisation des prix et de coordination des travaux, la commune, compétente en matière d’eaux pluviales, mandate Annonay Rhône Agglo pour la réalisation des travaux pour un montant de 6000,00 euros H.T.

Voté à l’unanimité

**Convention pour la scolarisation de deux enfants en CLIS à Annonay**

Le Maire présente la demande de participation financière pour deux enfants de notre commune qui sont dans une école spécialisée sur Annonay pour une participation par élève de 578,71 euros, le conseil accepte cette demande.

Voté à l’unanimité

**Convention de partenariat pour la fête du livre jeunesse 2019**

Le Maire fait lecture de la convention pour la fête du livre 2019, le conseil accepte le partenariat.

Voté à l’unanimité

**Bibliothèque**

Céline NEBOUY nous informe de l’aide de la DRAC de Privas si nous souhaitions étendre les horaires d’ouverture de la bibliothèque, nous serions éligibles pour une aide de l’état d’environ 60 % pour 5ans.

Voté à l’unanimité